

Direction : Direction Générale des services

Direction juridique, du domaine et de l'administration générale

Service juridique et du domaine

REF : DAJDA2010003

Signataire : FG/SD

OBJET :51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots 14 et 32 correspondant à un appartement et une cave, appartenant à M. SOUAGUI.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les courriers de la commune en date des 26 octobre 2009 et 26 novembre 2009,

Vu la lettre de M.SOUAGUI en date du 19 novembre 2009,

Vu l'avis des services de France Domaine du 17 juin 2009,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune est déjà propriétaire ou copropriétaire d'entités foncières, notamment au 51 rue Sadi Carnot bâtiment A, ainsi que des parcelles mitoyennes,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Aubervilliers d'acquérir ces lots de copropriété afin de constituer des réserves foncières qui permettront de construire un équipement public scolaire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir l'appartement et la cave situés 51 rue Sadi Carnot bâtiment A à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant à M.SOUAGUI.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 60.384 € libres de toute occupation.

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au 203-2138-824.

Le Maire